



Dossier d'inscription 2025/2026

Saison 9

NOM _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ AGE _____

PROFESSION / SCOLARITE (CLASSE en sept 2025) _____

SITUATION FAMILIALE / FRERE(S)/SOEUR(S) _____

ANNEE(S) DE DANSE / ETABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

TEL DOMICILE _____ TEL PORTABLE _____

COURRIEL _____

TAILLES VETEMENTS (**Entourez la ou les tailles**) : 4 ans - 6 ans - 8 ans - 10 ans - 12 ans - 14 ans
34 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50 - 52 - 54 - 56 / XXS - XS - S - M - L - XL - XXL - 3XL - 4XL - 5XL - 6XL

Pour les -18 ans	Représentant.e 1	Représentant.e 2
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE / AGE	/	/
PROFESSION		
ADRESSE		
TEL DOMICILE		
TEL PORTABLE		
COURRIEL		

Tarifs

Adhésion annuelle au StudioDO	Nombre de cours par semaine du 08 sept au 27 juin	Cours Eveil	1 cours/ semaine	2 cours/ semaine	3 cours/ semaine	4 cours/ semaine	Cours Illimité	Week- end Créa	Cours OPEN 12€
20 € à régler à l'inscription	FORFAIT ANNUEL à régler à l'inscription en une, trois ou dix fois	300€	330€	540€	690€	840€	990€	150€	Carte 10 cours 120€

Réduction famille : 10% de remise sur le (ou les) forfait(s) les plus bas, hors adhésion.

Ex : 1ère inscription forfait 3 cours/semaine 690€ + 20€ d'adhésion / 2ème inscriptions forfait 2 cours/semaine 540€ - 10% = 486€ + 20€ d'adhésion / 3ème inscription forfait 1 cours/semaine 330€ - 10% = 297€ + 20€ d'adhésion. Total famille 710€ + 506€ + 317€ = 1533€ l'année pour les 3 forfaits.

Planning des cours saison 9

Sélectionnez le(s) cours choisi(s)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10h30-11h30 ENTRETIEN DANSE Tous Niveaux +12 ans					10h15-11h15 INITIATION (6-7 ans)
					11h30-12h15 EVEIL (4-5 ans)
					12h30-13h30 BARRE CLASSIQUE Tous Niveaux +12 ans
		13h30-14h30 PREPA CLASSIQUE (8-12 ans)			14h-15h30 LINDY-HOP Tous Niveaux +12 ans (Sans engagement / Hors forfait annuel) Dernier samedi du mois (hors vacances scolaires) 20€/cours de sept à mai sauf février
		14h30-16h ATELIER CONTEMPORAIN 1 Déb/Inter			
	16h30-17h45 JAZZ + Débutant et Senior	16h15-17h45 ATELIER CREATION (+10 ans)		18h-19h BARRE CLASSIQUE Tous Niveaux +12 ans	WEEK-END CREA 3 week-ends de création nov/dec/janv 3 week-ends de répétitions fev/mars/avril Sur sélection Hors forfait annuel Chorégraphe invitée Mélissa Delfau Participation au Festival Mai Danse
17h30-18h45 PREPA JAZZ (8-10 ans)	18h-19h BARRE CLASSIQUE Tous Niveaux +12 ans	18h-19h30 JAZZ 4 Avancé	17h30-18h45 JAZZ 1 (11-14 ans)	19h-20h10 CABARET 1 Déb/Inter	
19h-20h30 JAZZ 2 Inter	19h-20h30 ATELIER CONTEMPORAIN 2 Inter/Avancé	19h35-20h35 ENTRETIEN DANSE Tous Niveaux +12 ans	19h-20h30 JAZZ 3 Inter/Avancé	20h15-21h30 CABARET 2 Inter/Av	

L'élève _____ ses représentant.e.s _____

- ☐ J'autorise/Nous autorisons, les professeur.e.s de danse à prendre toutes les **mesures sanitaires de secours** qui s'imposent en cas d'accident. J'en accepte/Nous en acceptons les conditions.
- ☐ Je certifie/Nous certifions sur l'honneur être en possession d'un **certificat médical** de moins de trois ans validant la pratique de la danse de l'élève inscrit.e.
- ☐ Je certifie/Nous certifions sur l'honneur être en possession d'une **attestation responsabilité civile** couvrant toute la saison de septembre 2025 à juin 2026 inclus.
- ☐ J'autorise/Nous autorisons la prise de vue et la **diffusion d'images** sous toutes formes (photo, vidéo...) et sans contrepartie présente ou future.
- ☐ J'autorise/Nous autorisons StudioDO à communiquer via l'application **WhatsApp** et j'en accepte/nous en acceptons les conditions d'utilisation afin de me/nous tenir informé.e.s des informations de l'école.
- ☐ J'ai/Nous avons pris connaissance du **règlement intérieur**, des **dates de répétitions**, de **spectacles**, des périodes de **vacances** et j'en accepte/nous en acceptons les termes.

- **Rentrée** : Lundi 08 septembre 2025
- **Vacances d'automne** : du dimanche 19 octobre 2025 au dimanche 02 novembre 2025
- **Vacances de fin d'année** : du dimanche 21 décembre 2025 au dimanche 04 janvier 2026
- **Vacances d'hiver** : du dimanche 22 février 2026 au dimanche 08 mars 2026 (cours modifiés du 13 au 18 février)
- **Vacances de printemps** : du dimanche 19 avril 2026 au dimanche 03 mai 2026

FESTIVAL MAI DANSE : du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2026 (Pas de cours vendredi 08 et samedi 09 mai)

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE :

- FILAGE dimanche 31 mai 2026 10h-12h30 - StudioDo
- REPETITIONS ET SPECTACLES du mercredi 10 juin au dimanche 14 juin 2025 - Théâtre de Verduze
- **Fin de saison** : SAMEDI 27 JUIN 2026

Fait à _____ Le _____

Signature de l'élève et des représentant.e.s, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Article 1 – Dispositions légales

StudioDo est une école de danse (ERP-R), créée en 2017, située 4 cité Bédarride à Pézenas, dirigée par Dorothée Audrin, titulaire du Diplôme d'Etat en danse Jazz.

Article 2 – Inscription

L'âge minimum d'inscription est fixé à quatre ans. Les cours sont dispensés de mi-septembre à fin juin, hors vacances scolaires de l'académie de Montpellier et hors jours fériés. Le dossier d'inscription doit être rendu complet avant le 30 septembre. L'inscription est considérée comme définitive au 2^{ème} cours.

Pièces à fournir pour valider l'inscription :

- la fiche de renseignements remplie, datée et signée par l'élève et ses représentant.e.s pour les moins de 18 ans.
- le règlement des cours de danse dans sa totalité en dix, trois ou une fois (chèques libellés à l'ordre de StudioDo),
- l'adhésion annuelle à l'école de danse de 20€. Cette adhésion permet de couvrir les différents frais : goûters, repas, sorties, rencontres chorégraphiques, costumes et décors de spectacle, entretien des locaux, gestion administrative, gestion sanitaire.

Article 3 – Paiements

Ils constituent un engagement annuel de septembre à juin inclus.

Les cours sont payables d'avance lors de l'inscription en septembre, ils peuvent être échelonnés, 10 mensualités ou 3 trimestres. Les chèques sont à libeller à l'ordre de StudioDo ou à régler avant chaque 10 du mois pour les paiements en espèce. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de l'élève.**

L'école s'engage à poursuivre son enseignement pédagogique en maintenant un lien avec tou.te.s les élèves en cas de fermeture pour cause de crise sanitaire.

Toute année commencée est intégralement due, **les absences ne sont ni déduites, ni remboursées, ni récupérées.** Les tarifs sont calculés en fonction des vacances scolaires et des jours fériés, ainsi les mois ponctués de vacances scolaires ou de jours fériés sont dus dans leur totalité.

Article 4 – Consignes pendant les cours

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, parents et élèves se doivent d'avoir une tenue correcte, de respecter les règles sanitaires mises en place et d'en accepter les conditions. Toute personne est tenue de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment.

L'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur de l'établissement.

Les prises d'images doivent être validées par la direction.

L'accès aux vestiaires et au studio de danse, est exclusivement réservé aux élèves et aux professeur.e.s.

Il est interdit de manger dans les vestiaires ou dans le studio, l'espace détente de l'accueil est prévu à cet effet.

En cas de perte ou de vol, StudioDo ne pourra être tenue responsable. Les effets personnels sont sous l'entière responsabilité de l'élève. Il n'est pas conseillé d'apporter de l'argent ou des objets de valeur à l'école, si c'est le cas, l'élève devra les confier exceptionnellement aux professeur.e.s.

Les cours de danse commencent et finissent à l'heure. Ainsi les retards non justifiés entraîneront un refus de l'élève pouvant aller jusqu'au renvoi définitif.

Il est demandé aux élèves de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux (vestiaires, douches, espace détente, studio, allée et parking).

Les élèves sont tenu.e.s de respecter les lieux, le voisinage et les stationnements. Toute dégradation sera facturée aux responsables.

Toute perturbation répétée pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf dans le cadre de séances «portes ouvertes». Il est interdit de pénétrer dans l'école de danse sans autorisation des professeur.e.s. Chaque élève se doit de se tenir informé.e des annonces et informations affichées concernant la vie de l'école.

Article 5 – Tenue de cours

Les élèves doivent arriver en cours avec une **tenue de danse confortable, propre et lisible**. Les vêtements de ville sont interdits. Le port de chaussettes est autorisé. Les cheveux longs doivent être attachés. Les bijoux, les montres et chewing-gum sont formellement interdits. Chaque élève doit apporter une **gourde à son nom**.

Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter un.e élève en cours si ces conditions ne sont pas respectées. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

Seul.e.s les professeur.e.s sont aptes et qualifié.e.s pour décider de la répartition des élèves dans les différents niveaux de cours.

Article 6 – Présence et absence

En aucun cas les absences ne seront déduites, remboursées ou récupérées.

Les élèves doivent être assidu.e.s aux cours. Chaque absence est préjudiciable, tant à la progression du travail de l'élève lui-même, qu'à la progression du travail du groupe.

Une absence prévisible devra impérativement être signalée au professeur.

Toute absence non justifiée sera signalée aux parents des élèves mineurs.

Au bout de trois absences consécutives non justifiées, le professeur pourra renvoyer un.e élève sans remboursement.

Article 7 – Spectacles et répétitions

Tou.te.s les élèves inscrit.e.s à l'école de danse StudioDo (sauf ENTRETIEN DANSE, BARRE CLASSIQUE et JAZZ +) participent au spectacle et autres événements chorégraphiques, sauf raisons valables acceptées par la direction.

La présence de tou.te.s les élèves à toutes les séances de travail, répétitions et représentations est obligatoire.

L'élève et les représentant.e.s des mineur.e.s, s'engagent à respecter le planning ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées à ces répétitions, au studio tout comme au Théâtre.

Les représentations peuvent être payantes (y compris pour les familles); et filmée avec vente de DVD et/ou clé USB. Les élèves ne sont pas rémunérés.

Article 8 – Urgence médicale

Le professeur doit être tenu.e informé.e de tout souci médical majeur et de toute prise de médicament pendant les cours.

En cas d'urgence médicale, les professeur.e.s sont habilité.e.s à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert à l'hôpital le plus proche) s'ils/elles n'arrivent pas à joindre par téléphone les parents de l'élève concerné.

Article 9 – Droit à l'image

StudioDo se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrit.e.s à des fins de communication et de publicité sur tous supports que ce soit, concernant l'image de StudioDo et des professeur.e.s ou intervenant.e.s.

Article 10 – Manquement au présent règlement

Tout élève et représentant légal s'engage à respecter ce présent règlement.

Tout manquement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de l'élève qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

VACANCES SPECTACLES SAISON 9

- **Rentrée** : Lundi 08 septembre 2025
- **Vacances d'automne** : du dimanche 19 octobre 2025 au dimanche 02 novembre 2025
- **Vacances de fin d'année** : du dimanche 21 décembre 2025 au dimanche 04 janvier 2026
- **Vacances d'hiver** : du dimanche 22 février 2026 au dimanche 08 mars 2026 (cours modifiés du 13 au 18 février)
- **Vacances de printemps** : du dimanche 19 avril 2026 au dimanche 03 mai 2026

FESTIVAL MAI DANSE : du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2026 (Pas de cours vendredi 08 et samedi 09 mai)

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE :

- FILAGE dimanche 31 mai 2026 10h-12h30 - StudioDo
- REPETITIONS ET SPECTACLES du mercredi 10 juin au dimanche 14 juin 2025 - Théâtre de Verdure
- **Fin de saison** : SAMEDI 27 JUIN 2026

La direction.

